



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 32962

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles sont les suites qu'il compte donner au rapport de M. Antoine Cocquebert sur le financement des industries musicales.

Texte de la réponse

La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles a confié une mission à M. Antoine Cocquebert sur les besoins en financement des entreprises de l'industrie musicale. Un questionnaire collectant des informations de nature économique a été soumis à une vingtaine d'entreprises représentant les différents métiers de la filière musicale, les différents répertoires, la variété des implantations géographiques et des tailles des entreprises. Sur cette base, M. Antoine Cocquebert, expert-comptable et commissaire aux comptes, s'est attaché à réaliser une photographie économique et financière de l'industrie musicale française, à identifier ses besoins en la matière et à y apporter des solutions. Ce travail apportera un éclairage inédit sur ce secteur. Dès lors qu'il aura rendu son rapport définitif, la série de mesures qu'il envisage fera l'objet de travaux complémentaires en collaboration avec les professionnels de la filière musicale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32962

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 780

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2307